

Atelier 3 sur les professeurs du premier degré du 4 février 2020

Amélioration du fonctionnement des collectifs pédagogiques



Déclaration préalable SNUipp-FSU

Face à la complexité croissante des métiers de l'éducation, le collectif est une ressource indispensable au fonctionnement des écoles, à l'élaboration de ressources pédagogiques et à la dynamique des équipes. Il permet de sortir de l'isolement et constitue un des facteurs de réduction de la souffrance liée aux difficultés professionnelles. Le SNUipp-FSU rappelle son attachement au respect du fonctionnement du conseil des maîtres en tant qu'instance institutionnelle et démocratique qui permet aux professionnels de s'exprimer librement. Au sein des écoles, de nombreux autres collectifs de travail, formels (conseil de cycle) ou informels, co-existent avec le conseil des maîtres. Il est nécessaire, pour qu'ils fonctionnent, de faciliter l'accès aux ressources utiles au travail au sein d'équipes pluri-professionnelles et de mettre en place une formation au travail collaboratif, et ce sur le temps de travail. L'accès à des groupes d'analyse des pratiques professionnelles animés par un tiers hors hiérarchie doit être facilité.

Le SNUipp-FSU revendique une réelle prise en compte institutionnelle des temps d'échange et d'élaboration pour faire vivre et produire ces collectifs. Cela doit nécessairement passer par la déconnexion des temps élèves/enseignant-es (moins d'heures devant élèves pour les enseignant-es sans abaisser le nombre d'heures de classe pour les élèves). L'expérience du Plus de maîtres que de classes en éducation prioritaire, tout comme les allègements de service dans ces mêmes zones, a constitué un pas important dans ce sens et le SNUipp-FSU dénonce son abandon par l'actuel gouvernement.

C'est pourquoi nous nous interrogeons sur l'intérêt que le ministère porte actuellement aux collectifs de travail alors même que son action s'inscrit dans des processus visant toujours plus d'individualisation aussi bien pour les enseignant-es que pour les élèves. Rappelons que, pour le SNUipp-FSU, le collectif de travail des enseignant-es ne peut se penser qu'en relation avec le collectif apprenant constitué des classes et des élèves.

Dans cette période d'intensification du travail enseignant, on constate les difficultés souvent insurmontables pour faire vivre ces collectifs de travail. La question du temps est donc celle qui devra être traitée prioritairement. Pour ne citer que quelques exemples, aucun temps n'est prévu pour des rencontres entre enseignant-e de maternelle et ATSEM ou entre enseignant-e et AESH ou entre enseignant-es à temps partiel en dehors de la présence des élèves.

Rappelons aussi que, dans le premier degré, le travail collectif est au cœur du métier d'enseignant-e depuis très longtemps... quand il n'est pas empêché par une organisation du travail ou des prescriptions si nombreuses qu'elles vont à l'encontre de l'élaboration pédagogique collective.

Nous serons très vigilant-es à ce que ce regain d'intérêt ministériel pour le travail collectif ne soit pas instrumentalisé dans le sens d'un cadrage toujours plus fort de l'activité enseignante. Formaliser, protocoliser, exiger de rendre des comptes... produirait de la contrainte supplémentaire, nécessairement mal vécue par les enseignant-es, et stériliserait tout espace de collaboration et d'élaboration.